

2,4-D ESTER 600

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: 2,4-D spécifique d'isomère 564 g/L [sous forme 2-éthylhexyle d'ester]

N° D'HOMOLOGATION 9561

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION

OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

**Avis de modification**

16292

06/04

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

#### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

**MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT).** Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL):** porter une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

#### PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

**PREMIERS SOINS:** Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette, ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et se laver la peau à fond au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux, ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux, ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:** Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n'importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0 °C, le réchauffer à 5 °C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

#### CONTENANTS RETOURNABLES/RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

15-MAR-2007

Base

GROUPE 4 HERBICIDE

2,4-D ESTER 600

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: 2,4-D spécifique d'isomère 564 g/L [sous forme 2-éthylhexyle d'ester]

N° D'HOMOLOGATION 9561

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION

OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

**Avis de modification**

16291

06/04

15-MAR-2007

Data Pak

GROUP 4 HERBICIDE

2,4-D ESTER 600

HERBICIDE

COMMERCIAL

AVERTISSEMENT POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: 2,4-D spécifique d'isomère 564 g/L [sous forme 2-éthylhexyle d'ester]

N° D'HOMOLOGATION 9561

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION

OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24)

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

**Avis de modification**

16292

06/04

---

au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les associations de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant facilement dériver par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire la dérive du produit par le vent.

- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter la dérive du produit par le vent: N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par la dérive du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- **ZONES TAMPONS:** Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un "nuage" de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

**PULVÉRISATEUR :** Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les buses qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :** Nettoyer le pulvérisateur à fond avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les buses et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

**CHOIX DU MOMENT :** Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

**TRAITEMENT LOCALISÉ :** Pour le traitement localisé des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 230 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

**DÉSHERBAGE SÉLECTIF DES PETITES CÉRÉALES :** Les mauvaises herbes ne sont pas toutes aussi sensibles à l'ESTER DE 2,4-D 600, et celui-ci ne lutte pas de façon satisfaisante contre toutes les espèces dans les cultures. La dose d'ESTER DE 2,4-D 600 à utiliser dépend donc de leur sensibilité et de la tolérance des cultures.

**BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses) :** On peut traiter depuis le stade à 4 feuilles jusqu'au gonflement. Ne pas traiter après le gonflement. C'est au stade à 4 feuilles que la culture tolère le mieux le produit et que les mauvaises herbes y sont le plus sensibles. La dose recommandée est de 0,6 à 0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'HIVER :** Traiter au printemps, entre le plein tallage et le début du gonflement. NE PAS TRAITER PENDANT ET APRÈS LE GONFLEMENT. NE PAS traiter en automne. La dose recommandée est de 0,6 à 0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**MAÏS CULTIVÉ :** Faire un traitement généralisé avant que le maïs ait 15 cm de haut (feuille étendue) et/ou avant le stade à 6 feuilles. LE MAÏS PEUT SUBIR DES DÉGÂTS SI ON FAIT UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ APRÈS CE STADE. La dose recommandée pour un traitement généralisé est de 0,46 à 0,92 L/ha. Ne pas dépasser cette dose. Une fois que le maïs a 15 à 75 cm de haut (feuille étendue), il faut faire un traitement dirigé avec des pendentifs. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. NE PAS traiter moins de 2 semaines avant la floraison femelle et la floraison mâle. Utiliser 100 L d'eau ou plus par hectare. Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie pour traiter. Éviter de travailler le sol pendant les 2 semaines qui suivent le traitement. NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

#### **GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET SEMENCIÈRES**

**GRAMINÉES ÉTABLIES:** Peuvent être utilisées au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour lutter contre les dicotylédones annuelles et bisannuelles. Graminées semencières : ne pas utiliser plus de 0,95 L de produit par hectare. Graminées fourragères destinées au fânage ou au pâturage : bien les mouiller en utilisant 0,585 à 1,95 L de produit dans 100 à 300 L d'eau par hectare.

Contre les mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser 0,95 L de produit par hectare, après la première récolte.

Ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences sera moindre.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses) :** Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 4 L d'herbicide 2,4-D ESTER 600 pour 100 à 300 L d'eau par hectare. (Contre les mauvaises herbes vivaces, employer la dose maximale; un deuxième traitement, en taches, sera peut-être nécessaire.) Traiter le pâturage seulement après pacage ou fauche et une fois que les mauvaises herbes ont recommencé à pousser.

Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, la cicutaire maculée, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

#### **USAGES NON AGRICOLES :**

**TRAITEMENT TERRESTRE :** Appliquer 50 à 300 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.

**TRAITEMENT AÉRIEN: (incluant les avions à ailes fixes et les avions à voilure tournante).** Appliquer un minimum de 30 L de bouillie par hectare selon le type de pulvérisateur utilisé. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout de l'aile.

**TERRES EN CHAUME, BORDS DE ROUTE, TERRES NON EN CULTURE :** NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SUR LES BORDS DE ROUTES. Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 2,75 L de produit pour 100 L d'eau ou plus par hectare pour une application terrestre. (Contre les mauvaises herbes vivaces et les plantes ligneuses sensibles, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-être nécessaire.) En déchaumant et en traitant après la repousse, on obtiendra peut-être de meilleurs résultats. NE PAS traiter les surfaces pastorales nouvellement ensemencées avant qu'elles soient établies. Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, la cicutaire maculée, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

#### **INTERVALLES PRÉ-RECOLTE :**

- Ne pas permettre au bétail laitier en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

**DES PLANTES LIGNEUSES (non pâturées) :** Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit à 1 000 L d'eau si le traitement se fait par voie terrestre ou à 55 L d'eau si le traitement se fait par voie aérienne. Selon la densité des broussailles, il faudra peut-être 1 000 à 3 000 L de bouillie par hectare si le traitement se fait par voie terrestre ou 55 à 165 L de bouillie par hectare si le traitement se fait par voie aérienne. Employer la dose minimale contre les espèces plus sensibles, comme les cerisiers de Virginie, la symphorine occidentale et les saules. Traiter les broussailles de 3 m de haut ou moins une fois que leur feuillage est bien développé. Un traitement peu après l'ouverture complète des feuilles donne habituellement les meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes des plantes. Si les broussailles ou les arbres ont plus de 3 m de haut, les couper près du sol et en traiter les nouvelles pousses lorsque celles-ci ont plus de 0,6 m de haut. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel.

**TRAITEMENT AÉRIEN DES PLANTES LIGNEUSES :** Contre les espèces sensibles, préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit à 55 L d'eau. Pulvériser sur le feuillage à la dose de 55 à 165 L de bouillie par hectare. Employer la dose minimale contre les espèces très sensibles, comme les aronies, la symphorine de l'Ouest et les saules. Traiter une fois que le feuillage est bien développé. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel. Si on préfère diluer le produit avec de l'huile et de l'eau, en incorporer la dose recommandée à 15 L d'huile et incorporer ce mélange à 40 L d'eau en agitant continuellement. Par voie aérienne, être particulièrement prudent, car le risque de dérive est plus grand. NE PAS traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h. Être prudent près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec la dérive de pulvérisation leur causera des dégâts. NE PAS contaminer les plans d'eau.

**PELOUSES, PARCS, TERRAINS DE GOLF :** Ne traiter que par voie terrestre. Traiter lorsque les plantes sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre) et avant le gonflement des graminées. Appliquer 2,7 L d'herbicide 2,4-D ESTER 600 pour 100 à 200 L d'eau par hectare en application terrestre.

**NE PAS EMPLOYER SUR LES AGROSTIDES NI SUR LES PELOUSES NOUVELLEMENT ENSEMENCÉES.** Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant ou après une pluie, ni pendant un temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec la dérive de pulvérisation leur causera des dégâts.

**FRÉQUENCE MAXIMALE D'APPLICATION SUR LE GAZON :** Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas traitements localisés.

**INTERDIRE PROVISOIREMENT L'ACCÈS AUX SURFACES GAZONNÉES TRAITÉES :** Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé (ou après le dépôt de la poussière de particules dans le cas d'un produit sec.).

#### **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

Mauvaises herbes SENSIBLES et faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 0,6 à 0,95 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale.

Bardanettes, bardanes (avant le stade à 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, vergerette rude, camélines, fausse herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, kochia à balais, chénopode blanc (y compris les types triazino-résistants), moutardes (sauf la moutarde des chiens et la moutarde tanaïsienne), laitue scariole, herbe à poux (petite et grande, y compris les types triazino-résistants), amarante à racine rouge (y compris les types triazino-résistants), ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, orties dioïques, tabouret des champs, mélilots, euphorbe à feuilles de serpolet, radis sauvage, hélianthe des prairies.

Mauvaises herbes MOINS SENSIBLES et moins faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale.

Mauvaises herbes sensibles figurant ci-dessus ainsi que laiteron potager, laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier commun, patience crépue (avant le stade à 4 feuilles), pissenlit (dans les pelouses), moutarde des chiens, moutarde tanaïs, chénopode glauque, sénéçons, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervières, prunelle vulgaire, liseron des haies, renouées (avant le stade à 4 feuilles), euphorbe éssule, renouée persicaire, lépidies, matricaire odorante, amarante fausse-blite, pourpier potager, centaurée de Russie, petite oseille, renouées, amarante blanche, abutilon, renouée liseron, colza canola spontané, barbarée vulgaire (avant le stade à 4 feuilles).

**SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT** : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardanes, renoncules, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit des champs, herbe à gomme, liseron des haies, cranson dravier, euphorbe éssule, céraïste vulgaire, laiteron des champs, centaurée de Russie, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, hélianthe spontané, renouée liseron, barbarée vulgaire. Seule une dose supérieure à 1,5 L/ha réprimera les parties aériennes de l'ortie royale et des prêles.

#### USAGE RESTREINT : DÉSHÉBAGE DES FORÊTS ET DES BOIS

**NATURE DE LA RESTRICTION** : Ce produit ne doit être utilisé que de la façon prescrite. Consulter l'organisme local de réglementation en matière de pesticides pour savoir s'il faut un permis.

**DÉGAGEMENT DES CONIFÈRES — TRAITEMENT AÉRIEN** : Pour lutter contre les essences feuillues indésirables dans les peuplements de sapins, de pruches, d'épinettes et de pins de régénération, appliquer 4,25 à 5,5 L pour 30 à 80 L de bouillie par hectare. Utiliser de l'eau ou un mélange d'huile et d'eau. Ne pas laisser d'eau ni de mélange contenant de l'eau pénétrer dans l'herbicide 2,4-D ESTER 600 ni dans le prémélange d'huile. Nota : Dans l'eau ou dans un mélange d'huile et d'eau, l'herbicide 2,4-D ESTER 600 forme non pas une solution mais une émulsion qui peut se séparer si on n'agit pas la bouillie (mécaniquement de préférence) de façon continue jusqu'à son épuisement.

Pour empêcher les conifères de subir des dégâts, attendre que leurs nouvelles pousses aient durci, c'est-à-dire que leurs bourgeons terminaux soient pointus, avant de les traiter. En fin d'été, veiller à ce qu'il n'y ait aucune pousse de la deuxième sève sur les conifères. Les essences feuillues ne devraient pas avoir commencé à changer de couleur. La suppression des essences à bourgeons axillaires nombreux, comme les érables, le peuplier faux-tremble et le peuplier baumier, ne sera peut-être que partielle. Les framboisiers ne seront pas supprimés et, s'il y en a, ils risquent de proliférer après la destruction des essences feuillues.

**PRÉPARATION DES TERRAINS FORESTIERS — TRAITEMENT AÉRIEN** : Pour supprimer les essences feuillues mixtes sur les terrains où on prévoit planter des conifères, utiliser 5,5 à 7,9 de l'herbicide 2,4-D ESTER 600 pour 30 à 100 L de bouillie par hectare. Pulvériser uniformément une fois que le feuillage est bien développé et que les broussailles sont en pleine croissance. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 ou 3 semaines avant le gel. Pour obtenir les meilleurs résultats, utiliser un mélange d'huile et d'eau\* à 10 %. **NOTA** : Lors de la préparation du terrain, ne pas planter de conifères avant le traitement, car, s'il y en a lors du traitement, ils risquent de subir des dégâts ou d'être détruits.

\*Pour préparer le mélange d'huile et d'eau, ajouter l'herbicide 2,4-D ESTER 600 à l'huile dans un récipient à part. En agitant vigoureusement, 1 L d'herbicide 2,4-D ESTER 600 émulsionnera jusqu'à 10 L d'huile dans 100 L de bouillie. Faire couler l'eau dans la cuve vide, puis ajouter lentement le prémélange en agitant continuellement. Il faut que tout le prémélange soit dans la cuve une fois que le tiers de l'eau est dans la cuve. Si on met le prémélange dans la cuve sans eau, une émulsion inverse (eau dans huile) épaisse, qui sera difficile à défaire, risque de se former dès l'ajout de l'eau.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI** : Par voie aérienne, on peut uniformiser la couverture et minimiser la dérive en se servant d'une pression de 235 kPa ou moins à la buse, en orientant les buses vers l'arrière, en utilisant une rampe dont la longueur ne dépasse pas les trois quarts de l'envergure de l'aéronef et en pulvérisant lorsque la vitesse du vent est inférieure à 8 km/h.

**PREMIERS SOINS** : Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital ou contacter un centre antipoison le plus proche et y apporter la présente étiquette. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux, ou contacter un centre antipoison

**IMMÉDIATEMENT**. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux, ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE** : Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n'importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0 °C, le réchauffer à 5 °C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides.

**BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI**.

**CONTENANTS RETOURNABLES/RÉUTILISABLES**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**ÉLIMINATION** :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHÉTEUR** : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )